

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 – Mail : t.couchot@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026



Décision
une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122600055

Date de dépôt : 25/08/2026

Date d'affichage du dépôt : 25/08/2026

Complet le : 15/09/2026

Demandeur : Monsieur HAYAUD Charles-Henri
pour : abattre les frênes malades (4 ou 5) ainsi que
des épicéas dont 2 sont sur les rives du ruisseau et
pourraient faire obstacle. Nous laisserons les
souches en terre pour ne pas déstabiliser le sol.
Nous laisserons les petits feuillus en place tout en
les taillant pour que le sous-bois demeure
entretenu.

Adresse terrain : 1850, Route de Beffay, à Glières-
Val-de-Borne (74130)

Parcelles : AB-0112, AB-0297

Monsieur HAYAUD Charles-Henri
56, rue de la Concorde
92600 Asnières-sur-Seine

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **15/10/2026**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 22 septembre 2026.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

